

Département de l'Yonne

Canton d'Avallon

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVALLON-VEZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le lundi 12 avril 2021, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

60 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Florence BAGNARD (arrivée à l'OJ n° 2), Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Fanny BOUVIER, Damien BRIZARD (arrivée à l'OJ n° 5), Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Geneviève DANGLARD (arrivée à l'OJ n° 2), Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDEs, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Gérard LACOMBE, Jean-Claude LANDRIER, Philippe LENOIR, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Julien MILLOT, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI (arrivée à l'OJ n° 2), Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Sonia PATOURET-DUMAY, Marc PAUTET, Catherine PRÉVOST, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, Nicolas ROBERT, Nathalie ROMANOWSKI, François ROUX, Sylvie SOILLY, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

9 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Olivier BERTRAND a donné pouvoir à Évelyne ROBERT, Jean-Yves CAULLET a donné pouvoir à Alain GUITTET, Sandrine CHAUVÉAU a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Jamilah HABSAOUI, Vincent CLÉMENT a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Philippe LENOIR, Agnès JOREAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Monique MILLEREAUX a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Pascal GERMAIN.

1 Conseiller titulaire absent excusé sans avoir donné un pouvoir de vote : Christian CREVAT.

1 Conseillère titulaire absente non excusée : Myriam GILLET-ACCART.

8 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Jamilah HABSAOUI, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU et Philippe LENOIR.

1 Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote : Évelyne ROBERT.

Date de la convocation	6 avril 2021
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	60
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	8
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	1

Secrétaire de séance : Léa COIGNOT.

Délibération 2021-66

Objet : Soumission des clôtures au régime de la déclaration préalable

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R 421-12, d),

Vu la délibération n°2021-63, en date du 12 avril 2021, approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,

Considérant que le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 a défini de nouvelles règles applicables au régime des autorisations d'urbanisme, et à ce titre, il laisse le champ libre aux collectivités de contrôler ou non un certain nombre d'actes en matière d'urbanisme,

Considérant que l'article R 421-12, d) du code de l'urbanisme permet de soumettre à la procédure de déclaration préalable, l'installation des clôtures sur une partie ou la totalité du territoire intercommunal,

Considérant que la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN a fait le choix de réglementer les clôtures dans le règlement de son PLUi dans un but de qualité du paysage urbain,

Considérant que l'instauration de la déclaration préalable pour les clôtures permettrait de s'assurer du respect des règles fixées par le PLUi, et donc éviterait la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLUi,

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

Brevet
levé

ID : 089-200039758-20210412-DCC2021_66-DE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et par un vote à main levée à la majorité des voix (60 voix pour, 1 abstention : Angélo ARÉNA et 8 voix contre : Damien BRIZARD, Chantal GUIGNEPIED, Philippe LENOIR-2-, Julien MILLOT, Sonia PATOURET-DUMAY, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER),

INSTAURE la déclaration préalable pour la pose de clôtures sur la totalité du territoire intercommunal,

AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Et les membres présents ont signé le registre

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,

Pascal GERMAIN

